PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2023

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix-sept novembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :
BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absente excusée : 1
Mme LONGCHAMP Corinne

Absent non excusé : 1
M. PIERRON Guillaume

Procuration(s) : 0

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**18**
Nombre de présents	**:**	**16**
Nombre de procurations	**:**	**0**
Nombre de votants	**:**	**16**

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire.

Présentation de 2 projets

AFFAIRES FINANCIERES
Décision modificative n°2 – Budget Ville
Contrat d'entretien des chaudières – Logements de la Maison Pour Tous
Révision des tarifs de location de salles, matériels, logements, garages et terrains communaux – Année 2024
Révision des tarifs des droits de place – Année 2024
Palmarès 2023 des maisons fleuries
Subvention exceptionnelle Fête napoléonienne – annulation de la délibération
Subvention exceptionnelle au pôle scolaire
Subvention exceptionnelle à l'école d'Hiraumont
Vente d'une parcelle de terrain – Chemin du lavoir
Marché de fourniture de gaz naturel
Demande de garantie d'emprunt pour les rénovations thermiques de 15 logements - Espace Habitat

PERSONNEL
Assurance des prestations statutaires des agents de la commune de Rocroi
Avancement de grade – cadre d'emploi des agents d'animation
Remboursement de salaires par d'autres budgets
Remboursement des frais d'entretien de la Maison Pour Tous

AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Location de parcelles de terrain – Hameau de Hyraumont
Raccordement d'une unité de production de biométhane

QUESTION(S) DIVERSE(S)
Achat du tracteur

INFORMATIONS
Liste des dépenses engagées non mandatées
Patinoire et CityStade
Pôle Santé

* * *

PRESENTATION DE 2 PROJETS :
Le conseil municipal écoute les 2 projets suivants :

1. Construction de terrains de Padel (voir délibération n°94-2023)
2. Présentation du CMPP

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Présentation du CMPP.
Le CMPP a actuellement 2 antennes dans le secteur : une sur Rocroi, l'autre sur Revin. Après avoir présenté l'ensemble des services, le CMPP souhaite disposer de locaux plus grands sur Rocroi et ainsi fusionner les 2 entités.
La commune peut proposer le bâtiment « Larzillière » qui est en cours d'acquisition. Cependant un autre projet présenté par M. Tino DE OLIVEIRA était envisagé pour agrandir la salle de fitness.
Afin de statuer sur la finalité à donner à cet immeuble, l'assemblée décide de recevoir M. Tino DE OLIVEIRA, lors de la prochaine séance de conseil municipal pour connaitre l'avancée de son projet (coût de l'opération).

DELIBERATION N° 94-2023 : PROJET DE CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PADEL

Rapporteur : M. Le Maire et Brice FAUVARQUE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu la présentation de MM. Florent MAQUART et Joffray HURION qui souhaitent construire à Rocroi, 2 terrains de Padel couverts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe sur le projet de Messieurs MAQUART et HURION.

La commune s'engage à fournir, par bail emphytéotique, la parcelle nécessaire à la construction des terrains (située dans l'enceinte du complexe sportif).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 95-2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
2117 (21) : Bois et forêts	82 884,95		
212 (21) : Agencements et aménagements d	-102 709,95		
2131 (040) : Bâtiments publics	8 825,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aména	4 000,00		
2138 (21) : Autres constructions	3 000,00		
2152 (21) : Installations de voirie	500,00		
2183 (21) : Matériel informatique	3 500,00		
	1 000,00		**1 000,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	200,00	72 (042) : Production immobilisée	8 825,00
60622 (011) : Carburants	700,00		
60628 (011) : Autres fournitures non stock	500,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	700,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	1 500,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	1 100,00		
612 (011) : Redevances de crédit-bail	400,00		
613 (011) : Locations	5 000,00		
61521 (011) : Terrains	-29 575,00		
615231 (011) : Voiries	4 600,00		
615232 (011) : Réseaux	-4 600,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires	900,00		

623 (011) : Publicité,publications,relations p	11 000,00		
625 (011) : Déplacements et missions	100,00		
635 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assimi	15 100,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-2 200,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	2 000,00		
6415 (012) : Congés payés	200,00		
657351 (65) : GFP de rattachement	600,00		
65811 (65) : Droits d'utilisation – informat	600,00		
	8 825,00		**8 825,00**

Total Dépenses	**9 825,00**	**Total Recettes**	**9 825,00**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

DELIBERATION N° 96-2023 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DE LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que pour l'année 2024, le coût du contrat d'entretien pour les chaudières des logements de la Maison Pour Tous, s'élève à 135.40 € / chaudière,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire rembourser le montant de l'entretien par douzième à chaque locataire, soit une mensualité de **11,21 €, et 11 mensualités de 11,29 €, à compter de février 2024.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 97-2023 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES, MATERIELS, LOGEMENTS, GARAGES ET TERRAINS COMMUNAUX – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer **à compter du 1er janvier 2024,** les tarifs de locations de salles, logements, garages, terrains communaux, et location et remboursement du matériel, présentés sur le tableau ci-joint.

Le montant des cautions reste inchangé, à savoir :

- Une caution de 160,00 € est à verser pour toutes locations de salles communales, sauf pour la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi dont le montant est fixé à 250,00 € ;
- Une caution de 100,00 € pour la location ou le prêt de la sonorisation portable.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt du chapiteau.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt de matériels loués en dehors d'une salle.
- Une caution de 200,00 € pour la location ou le prêt de la friteuse.
- Une caution de 160,00 € par tonnelle mise à disposition.

Locations de salles communales	
Bastion du Dauphin	**TARIFS 2024**
Côté droit avec cuisine Rocroyen	101,00 €
Côté droit avec cuisine Extérieur	143,00 €
Côté gauche Rocroyen	70,00 €
Côté gauche Extérieur	112,00 €
Café	53,50 €
Toutes les salles Rocroyen	170,00 €
Toutes les salles Extérieur	255,00 €
*** Les consommations d'électricité seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait d'eau de 2 m3 et un forfait de chauffage de 60 euros en période hivernale**	

Casemates de l'Arsenal	**TARIFS 2024**
Famille domiciliées à ROCROI	100,00 €
Famille non domiciliées à ROCROI	140,00 €
*** Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait chauffage de 40 euros (selon la saison)**	

Maison Forestière	**TARIFS 2024**
Familles domiciliées à ROCROI	59,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	75,00 €
Location du vendredi au lundi. L'électricité est facturée selon les index relevés, et l'eau est payée par forfait.	

Toutes les salles communales	**TARIFS 2024**
Soirée débat	160,00 €
Location de salle pour vente-déballage de commerçants / jour	118,00 €

Salle des fêtes, rue de Nevers	
Location de salles pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	**TARIFS 2024**
Familles domiciliées à ROCROI	160,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	287,00 €
Location à titre commercial	332,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	85,00 €
Vin d'honneur Extérieur	138,00 €
Café Rocroyen	54,00 €
Café Extérieur	85,00 €

Locations de salles pour l'organisation de concours de belote, bals, dîners dansants, lotos, diverses manifestations, réunions	TARIFS 2024
Diner dansant / Banquet (sociétés locales ou associations)	106,00 €
Concours de belote (sociétés locales ou associations)	54,00 €
Sociétés extérieures	160,00 €
Théâtre	54,00 €
Loto	80,00 €
Réunions simples	65,00 €
***Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux**	

Salle des sports	TARIFS 2024
Location à titre exceptionnel (lorsque les autres salles sont occupées)	223,00 €
*** Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau.**	

Salle polyvalente de Saint-Nicolas

Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2024
Familles domiciliées à ROCROI	160,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	332,00 €
Location à titre commercial	332,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	85,00 €
Vin d'honneur Extérieur	138,00 €
Café Rocroyen	54,00 €
Café Extérieur	85,00 €
Sociétés (ou associations) locales	160,00 €
Sociétés (ou associations) extérieures	332,00 €
*** Les consommations d'électricité, d'eau et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux.**	

Ancienne salle de Saint-Nicolas

Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2024
Familles domiciliées à ROCROI	85,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	128,00 €
Vin d'honneur/ café - Familles domiciliées à ROCROI	42,00 €
Vin d'honneur / café - Familles non domiciliées à ROCROI	75,00 €
*** Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau**	

RAPPEL DES CAUTIONS

Une caution de 160,00 euros est à verser pour toutes locations de salles communales, excepté pour le cas suivant : 250 euros s'il s'agit de la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi

Location et remboursement de matériel

Location de petit matériel (par unité et par journée)	TARIFS 2024
Chaises/Bancs	0,90 €
Tables en pin	1,70 €
Barrières métalliques	3,30 €

Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (ancien matériel)	TARIFS 2024
Tables (l'unité)	53,80 €
Chaises (l'unité)	27,50 €

Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (nouveau matériel)	TARIFS 2024
Chaises métal noir (l'unité)	28,50 €
Barrières métalliques (l'unité)	86,50 €
Cintres (l'unité)	1,00 €

Caution sur le matériel	
Sonorisation Portable	100,00 €
Sur le matériel loué en dehors d'une salle	160,00 €
Friteuse	200,00 €
Chapiteau	160,00 €

Locations de garages communaux

Garages (locations trimestrielles)	TARIFS 2024
Location pour un garage rue de Montmorency	87,50 €
Location pour un garage rue du Grand Pavillon	90,00 €

Locations de logements et terrains communaux

Logements (locations mensuelles)	TARIFS 2024
Logement gauche 1er étage 62 m² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement gauche 2ème étage 62 m² (Maison Pour Tous)	382,00 €
Logement droite 1er étage 77m² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement droite 2ème étage 77m² (Maison Pour Tous)	301,00 €

Locations de terrains (annuelles)	TARIFS 2024
Garage RIMBEAUX - parcelle de terrain	150,00 €
Eiffage Travaux Publics - parcelle de terrain	400,00 €

DELIBERATION N° 98-2023 : REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – ANNEE 2024

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour l'année 2024 les tarifs des droits de place tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Droits de place

Droits de place pour voitures (par véhicule)	TARIFS 2024
Un véhicule	14,10 €
Deux véhicules	28,30 €
Trois véhicules	40,70 €
Par véhicule supplémentaire	13,20 €
Voiturette (par véhicule)	7,70 €
Droits de place foires et marchés	**TARIFS 2024**
Tranche 0 à 3 m	4,00 €
Tranche 3 à 7 m	6,00€
Tranche 7 à 12 m	8,50 €
Tranche 0 à 3 m-sous la halle avec électricité	6,00 €
Tranche 3 à 7 m-sous la halle avec électricité	8,00 €
Tranche 7 à 12m-sous la halle avec électricité	10,50 €
Droits de place cirque	**TARIFS 2024**
Petit cirque	32,00 €
Droits de place forains - fête de ROCROI	**TARIFS 2024**
Auto skooter	190,00 €
Friterie	35,00 €
Tir	54,00 €
Confiserie	36,00 €
Crève ballons	30,00 €
Manèges enfantins	80,00 €
Jeux divers (tire ficelle, chamboule tout…)	30,00 €
Confiserie + friterie	42,00 €
Baby skooter	93,00 €
Chenille	110,00 €
Cascades électroniques	75,00 €
Loterie	15,00 €
Karting	125,00 €
Manèges adultes (PARATROOPER…)	110,00 €
Marchands de glaces	32,00 €
Marchands de gaufres	30,00 €
Barbe à papa	20,00 €

Pêches aux canards	22,00 €
Jeux gonflables (toboggans, boules s/ eau, tagadas, etc…)	32,00 €
Grue	28,00 €
Droits de place camions, vendeurs ambulants	**TARIFS 2023**
Outilleurs	135,00 €
Ventes occasionnelles (Sapins de Noël,etc…)	30,00 €
Food Truck	50,00 €

DELIBERATION N° 99-2023 : PALMARES 2023 DES MAISONS FLEURIES

Rapporteur : Jacinthe DA SILVA

Conformément aux décisions du jury du concours des maisons fleuries,

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la répartition des prix telle qu'elle est proposée :

Prix d'Excellence	Madame KAUFFMANN Marie-France	1 rue de la Porte de Bourgogne	300 €
Prix d'Honneur	M & Mme RENIER Guy	907 la Vallée de Misère	200 €
	M & Mme BLEIL Jacques	1759 le Grand Hongréaux	200 €
1er prix	- M & Mme GUILAIN Patrick	14 rue des Sorbiers	150 €
	- M & Mme BOUVART Bernard	11 rue des Jonquilles	150 €
2ème prix	- M & Mme GIRARD José	34 route de Petite Chapelle	90 €
	- M & Mme LONGCHAMP Thierry et Irène	1 rue des Mésanges	90 €
3ème prix	- Monsieur GHISLAIN Pierre	2040 chemin du Bel Homme	80 €
	- M & Mme DISTAVE Michel	1 rue Royale	80 €
	- M & Mme FRANCE Laurent	18 rue du 18 juin 1940	80 €
	- M & Mme DI FIORE Mauro	1867 rue du Bois	80 €
	- M & Mme JEANNESSON Pascal	4 impasse de la Demi-Lune	80 €
4ème prix	- M & Mme PETIT Patrice	14 rue de Flandre	50 €
	- Monsieur JULLION Laurent	10 rue du Petit Fort	50 €
	- Mme MOLION Nicole	22 route de Petite Chapelle	50 €
	- M & Mme PICOT Michel	3 rue des Tourterelles	50 €
	- M & Mme KUSINSKI Stéphane	17 rue du 18 juin 1940	50 €
	- Madame GOSTEAU Edith	15 rue du 18 juin 1940	50 €
	- M & Mme VAZ Pascal	8 rue du 18 juin 1940	50 €
	- M MARMOU Jean-François & Mme DOMINGUES Corinne	2223 rue du Bois	50 €
	- M & Mme MAHY André	2050 rue du Bois	50 €
5ème prix	- Madame GILLET Marianne	1 rue du Pavillon	30 €
	- Madame STEVENIN Maryse	1 rue des Tourterelles	30 €
	- Madame DUNAIME Nelly	1 chemin de la Croix Blondeau	30 €
	- Madame COLFERAI Caroline	9 rue des Mésanges	30 €
	- M & Mme GERMAIN Patrice	2555 route de Petite Chapelle	30 €
	- Madame LEBAS Annie	13 rue d'Hersigny	30 €
	- Madame TURQUIN Mireille	11 rue du 18 juin 1940	30 €
	- M & Mme DECLERCQ Gauthier	1741 le Grand Hongréaux	30 €
	- Mmes ALVES DA CRUZ Nadia & GUEILLIOT Bérangère	861 route de Bourg-Fidèle	30 €
	- Monsieur DURBECQ Jean-Philippe	4566 le Cheval Blanc	30 €
	- M DANVOYE Fabrice & Mme CHATRY Clarisse	1488 la Croix de Fer	30 €
	- M MOTTE Claude & Mme DE ARAUJO OLIVEIRA Marguerite	13 route de Revin	30 €
	- Monsieur CHAUVIAUX Alain	13 rue Royale	30 €
	- M & Mme CHRISTOPHE Jacques	16 Hameau de Saint-Nicolas	30 €

Encouragement	- Monsieur CHARLIER Jany - M & Mme DEVIE Vincent - M & Mme DA COSTA Jorge	16 rue Collotte 2971 la Croix de Fer 1434 impasse Sainte-Philomène	20 € 20 € 20 €
Prix collectif	- EHPAD - Pizzeria « Les Remparts » - Salon esthétique « Belle au Naturel » - Restaurant kebab	6 rue de Nevers 10 rue des Remparts 2 place d'Armes 3 bis place d'Armes	200 € 50 € 50 € 50 €

DELIBERATION N° 100-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION – TERRAIN MULTISPORTS

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de compléter l'activité sportive sur la commune, il est envisagé l'aménagement d'un terrain multisports (CityStade),

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet de création d'un City Stade et autorise M. Le Maire à solliciter, des subventions les plus élevées possibles, dans le cadre de cet aménagement.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 101-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX BATIMENTS

Rapporteur : M. Le Maire

La commune souhaite la rénovation des bâtiments publics suivants :

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

- **La Mairie** avec le remplacement de la toiture, la rénovation de la façade et le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée.
- **Le pôle scolaire** avec le remplacement des fenêtres

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. Le Maire à solliciter, des subventions les plus élevées possibles, auprès de la **Région Grand Est** dans le cadre du Pacte Ardennes, pour la réalisation de ces travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 102-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FETE NAPOLEONIENNE – ANNULATION DE LA DELIBERATION

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération n°41-2023 du 1er juin 2023, le conseil municipal a alloué une subvention exceptionnelle à l'association « **67ème Régiment d'Infanterie de ligne – compagnie des Voltigeurs** » (association belge), pour l'organisation de la reconstitution napoléonienne des 15 et 16 juillet 2023,

Considérant que le défraiement des troupes a été payé à une association française « **Les Grandes périodes de l'Histoire de France** »,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la délibération n°41-2023 afférent à cette subvention.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 103-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU POLE SCOLAIRE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Les enfants du pôle scolaire se sont rendus à l'Assemblée Nationale, le jeudi 25 mai 2023.

Il a été évoqué lors d'un conseil municipal la prise en charge du transport mais aucune délibération n'a été prise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle au pôle scolaire d'un montant de **1 835.00 €** correspondant au transport et aux frais de parking de cette sortie.

De plus, le pôle scolaire a de nouveau sollicité la commune, pour l'octroi d'une aide financière pour les voyages de fin d'année scolaire 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un accord de principe sur la participation aux frais de transport de ces sorties, dont le montant sera défini, en 2024, lors du vote des subventions.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 104-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE D'HIRAUMONT

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

L'association des parents d'élèves de l'école d'Hiraumont – Association AFEE souhaite, en partenariat avec l'école, réaliser un stage de cirque pour les enfants, en mai 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un accord de principe sur l'octroi d'une subvention, à une hauteur de 33% du coût de cette manifestation. Le montant sera défini, en 2024, lors du vote des subventions.

La commune s'engage également à prendre à sa charge, la mise en place du coffret électrique ainsi que les consommations.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 105-2023 : VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAVOIR

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu la demande émise par M. et Mme BLEIL Jacques, domiciliés 1759 Chemin du Lavoir, qui souhaitent acquérir une partie de chemin communal située devant leur habitation,

Considérant qu'une enquête publique sera nécessaire pour déclasser la parcelle concernée,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, émet un accord de principe sur cette demande et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'avis des domaines.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 106-2023 : MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le marché de fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des bâtiments communaux arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Une 1ère consultation a été lancée le 31 octobre 2023. Cependant aucune offre n'a été reçue.

De ce fait, une 2ème consultation a été lancée le 21 novembre 2023 avec une remise des offres fixée au 30 novembre 2023.

Compte tenu des délais très courts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. Le Maire à signer le marché avec le fournisseur retenu.

Le résultat de la consultation sera donné lors du prochain conseil.

DELIBERATION N° 107-2023 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – ESPACE HABITAT

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

ESPACE HABITAT a sollicité un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour le financement du projet de rénovation énergétique sur une partie des logements du patrimoine,

Ce financement de 8 800 000 € sur 15 ans est accordé sous réserve d'une garantie « collectivité locale » de 50%,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 600 000 € pour la commune de Rocroi, pour l'immeuble Route de la Petite Chapelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder sa garantie d'emprunt, à hauteur de 50 % du montant des travaux de la commune, soit la somme de 300 000 €.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 108-2023 : ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES DES AGENTS DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que les contrats actuels arrivent à échéance le 31 décembre 2023,

Vu la consultation organisée et la remise des offres des compagnies d'assurances suivantes :

* SMACL – 79031 NIORT
* GROUPAMA NORD EST – 51100 REIMS
* CNP ASSURANCE – 75716 PARIS Cedex 15

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de **SMACL** – 79031 NIORT, à compter du **1er janvier 2024 et pour une durée de 3 ans**, (avec une franchise de 15 jours fermes sur la maladie ordinaire), comme suit:

- **Agents affiliés à la CNRACL – taux de cotisation de 8,02 %**
- **Agents affiliés à l'IRCANTEC – taux de cotisation de 1,35 %**

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 109-2023 : AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il est proposé de créer un emploi sur son nouveau grade.

L'emploi actuel sera donc supprimé lors d'un prochain Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Ardennes et la nomination de cet agent sur son nouveau grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer l'emploi permanent suivant, **à compter du 1er décembre 2023** :

Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation :

- **Adjoint Territorial d'Animation principal de 1ère classe, à 30/35ème**

Dégage les crédits correspondants, autorise Monsieur Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 110-2023 : REMBOURSEMENT DE SALAIRES PAR D'AUTRES BUDGETS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget du CCAS « Accueils de Loisirs », correspondant au remboursement des salaires des agents, à savoir :

Cantine Scolaire	**12 911,28 €**
Centre de Loisirs	**5 782,35 €**

Autorise Monsieur le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 111-2023 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA MAISON POUR TOUS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal + produits d'entretien) pour la période du 1er mai au 31 octobre 2023, à savoir :

CMPP :	**1 758.93 €**
Ardennes Santé Travail :	**708.81 €**

Autorise Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 112-2023 : LOCATION DE PARCELLES DE TERRAINS –HAMEAU DE HYRAUMONT

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :1
Lysian FAGIS

Monsieur Lionel JOVENIN cesse d'exploiter les parcelles communales au 31 décembre 2023.

Après contact avec la FDSEA 08, il est conseillé de faire une publicité afin de recueillir les candidatures pour remettre en location ces parcelles.

.

Par conséquent, cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

DELIBERATION N°113-2023 : RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION BIOMETHANE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Vu le projet d'unité de production de biométhane sur la commune, déposé par la Société ARCAVI ;

Vu l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune d'ETEIGNIERES, ainsi que sur les communes de TAILLETTE et MAUBERT-FONTAINE,

Considérant que le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de ROCROI et que celui-ci a été concédé à GRDF par un traité de concession en date du 01/03/2022,

Considérant qu'il est envisagé de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de ROCROI,

Considérant qu'il faut définir les conditions du raccordement de l'unité d'injection de biométhane situé sur la commune d'ETEIGNIERES au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de ROCROI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement d'une unité de production de biométhane avec GRDF ainsi que tout document s'y afférent.

QUESTION DIVERSE

DELIBERATION N° 114-2023 : ACHAT DU TRACTEUR

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

La commune loue, depuis le 19 décembre 2020, le tracteur MF5710 à la société CAULLERY - 08260 AUVILLERS LES FORGES, pour un montant de 500 € HT par mois et pour une durée de 3 ans.

Considérant que le contrat de location arrive à son terme prochainement,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition d'achat du tracteur de la société CAULLERY – 08260 AUVILLERS LES FORGES, pour un montant de 58 000 € HT.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
23/10/2023	Fourniture matériel bâtiments	FOUSSIER	559.42 €
24/10/2023	Fourniture et pose caniveau chemin du Calvaire	EIFFAGE ROUTE	2 151.36 €
26/10/2023	Fourniture balais pour la balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS	294.94 €
26/10/2023	Révision balayeuse	HAKO France	2 868.35€
26/10/2023	Séparation gymnase	WACK SPORT	439.00 €
26/10/2023	Location nacelle mise en place des illuminations	SVLM	825.60 €
31/10/2023	Remplacement pompe crèche	DALKIA	512.35 €
09/11/2023	Fourniture chaussures ouvrier	FMI	67.92 €
09/11/2023	Fourniture papiers mairie	FLOQUET	253.50 €
09/11/2023	Fourniture plaques numéros de maisons	SERI PUBLI INTERSIGNAL	286.32 €
13/11/2023	Location scie sur table	LOXAM	149.28 €
14/11/2023	Remplacement extracteur chaudière complexe sportif	IDEX	392.81 €
14/11/2023	Remplacement projecteur stade	SONEPAR	127.51 €
14/11/2023	Création photomontage dossier subvention citypark	SAINTOURENS Alice	208.00 €
14/11/2023	Banderole pour le téléthon	AZ IMPRESSION	345.60 €
16/11/2023	Forfait annuel envoi et réception DICT	SOGELINK	594.00 €
20/11/2023	Travaux VMC Complexe sportif	SAREMICO	1 797.58 €
20/11/2023	Travaux VMC Gymnase	SAREMICO	2 240.28 €
20/11/2023	Travaux VMC Bastion du Dauphin	SAREMICO	432.42 €
23/11/2023	Patinoire	GLISS PARTY	4 000.00 €

CITY STADE ET PATINOIRE

M. Le Maire montre les photos à l'assemblée de la patinoire qui sera installée les 2, 3 et 4 décembre 2023 sur la commune pour compléter le marché de Noël et la maison du Père Noël, ainsi que les photos de projection du city Stade

PÔLE SANTÉ

M. Lysian FAGIS alerte sur l'inquiétant avenir de la maison de santé de Rocroi suite à la mise à la retraite du médecin référent M. DELEBOIS.

La séance du conseil municipal du 23 novembre 2023 comprend les délibérations du n° 94-2023 au n° 114-2023.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	Absente
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent